

Direction Générale Adjointe : Vie locale et Culture

Direction Démocratie Locale, Politique de la Ville

Lutte contre les Discriminations

REF : QUARTIERS2009013

OBJET : Centre social des quartiers nord - convention d'aide financière à l'investissement, convention de prestation de service « centre social », et contrat de projet.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°298 du 27 novembre 2008 adoptant le projet de création d'un centre social multi-sites et autorisant le maire à solliciter un agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis,

Vu la délibération n°057 du 26 mars 2009 approuvant le projet de marché, le bilan global prévisionnel, le plan de financement, la sollicitation de la Caisse d'Allocations Familiales et le dépôt du permis de construire,

Vu les conventions d'aide financière à l'investissement, de prestation de service « centre social », et le contrat de projet,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de la création du centre social muti-sites des quartiers Nord,

Considérant que pour percevoir les crédits d'investissement et de fonctionnement alloués par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la phase de préfiguration de ce centre social, ces conventions et le contrat de projet doivent être signés entre la ville d'Aubervilliers et cet organisme.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière à l'investissement, la convention de prestation de service « centre social », et le contrat de projet avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Le Maire.